# BPJEPS mention “Loisirs tous publics”

Dates prévisionnelles de la formation : *à définir*
Date limite d'inscription : *à définir*
Tests de sélection et entretiens : *à définir*

## PRESENTATION DE LA FORMATION

Le Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l’Éducation Populaire et du Sport, spécialité « Animateur », mention « Loisirs Tous Publics » est un diplôme professionnel de niveau 4.
Il est délivré par le Ministère des Sports. Il est inscrit au répertoire national des certifications professionnelles.
Il est reconnu dans le cadre de la Fonction Publique Territoriale et permet de se présenter au concours d’animateur territorial (catégorie B). Son objectif est de former des animateurs professionnels, animateurs socioculturels ou directeurs d’accueil collectifs de mineurs.

## PREREQUIS

Les prérequis à l'entrée en formation ont pour but de vérifier les capacités du candidat à suivre le cursus de formation :

- Être titulaire d’une attestation de formation au secourisme suivante : PSC1 ; AFPS ou PSE1, PSE2 ; AFGSU de niveau 1 ou 2 ; Certificat de sauveteur secouriste du travail STT (en cours de validité).
- Être capable de justifier d’une expérience d’animateur professionnelle ou non professionnnelle auprès d’un groupe d’une durée minimale de 200 heures au moyen d’une attestation délivrée par la ou les structures d’accueil*****

*****Dispenses : les qualifications permettant au candidat d’être dispensé de la justification de l’expérience d’animateur, préalable à l’entrée en formation : BAPAAT ; CQP ‘*Animateur périscolaire*”; BAFA ; BAFD ; Bac pro “*service de proximité et vie locale*” ; bac pro agricole ; BP délivré par le ministre de l’agriculture ; BPJEPS (toutes spécialités)

## PUBLIC CONCERNE

La formation accueillera des stagiaires salariés ou en recherche d’emploi, ainsi que des apprentis dans le cadre d’un contrat d’apprentissage

## MODALITE DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Nos formations sont ouvertes aux personnes en situation de handicap.
Le candidat peut se rapprocher de notre référent handicap, M. JOSEPH Steevenson, qui se tient à disposition pour tout aménagement éventuel de la formation

Contactez : asp2-ofa@groupe-aprosep.com / 06 94 48 53 32

**DUREE**
Parcours en alternance de 660 heures de formation en face à face pédagogique et 400 heures minimum en structure. Calendrier fourni ultérieurement

**REUNION D'INFORMATION COLLECTIVE**
Nous contacter

**LIEU**

OFA Guyane
Break club
Remire-Montjoly

**MODALITE D'INSCRIPTION**

Dépôt de votre dossier de candidature par @ : admin-ofa@groupe_aprosep.com
Date limite d’inscription : à définir

Les convocations aux épreuves de sélection ne se feront que sous condition de complétude de ce dernier

**TARIF**

Frais d'inscription : 30 €

Coût de formation parcours complet hors apprentissage : 9900 €

Coût de formation parcours complet apprentissage : Pris en charge à 100 % pour les apprentis, application du coût de contrat défini par France Compétence pour les employeurs

Modalités de financement : nous contacter pour devis personnalisé et OPCO

**COUT DE LA FORMATION EN PARCOURS PARTIEL**

UC 1 & UC 2 : 4 752€
UC 3 & UC 4 : 5148€

UC 1 : 2277€
UC 2 : 2475€
UC 3 : 2 970€
UC 4 : 2178€

**COMMENT S'INSCRIRE ?**

Remise du dossier d'inscription complet
Entretien préalable pour construire un plan de formation individualisé
Présentation aux épreuves de sélections
Validation du financement

## EPREUVES DE SELECTION D'ENTREE EN FORMATION

Un test écrit de 2h :

- Compréhension de texte à travers la réponse à des questions d'un article traitant un sujet d'actualité dans le monde de l'animation socio-culturelle
- Création d'une action éducative à partir d'un constat.

Un entretien oral individuel de 30 min :

- Présentation et argumentation orale des solutions adaptées à partir d'une analyse situationnelle
- Décrire ses motivations et l'organisation mise en oeuvre pour suivre la formation

Date des épreuves de sélection :

- Épreuve écrite et orale : à définir

## MISSIONS ET OBJECTIFS DE LA FORMATION

Le diplôme permet d'acquérir les compétences pour être animateur, en autonomie pédagogique, dans des structures associatives ou municipales :

- Encadrer tout public dans tout lieu et toute structure en prenant en compte les publics et leurs contextes territoriaux de vie
- Concevoir et mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure
- Conduire une action d'animation dans le champ du « Loisirs tous publics » et de direction d'accueil collectif de mineurs (ACM)
- Mobiliser les démarches d'Éducation populaire pour animer des activités de découverte : activités scientifiques et techniques, culturelles, d'expression et activités physiques de loisirs
- Accompagner les publics dans l'utilisation du numérique dans une démarche citoyenne et participative

## PERSPECTIVES D'EMPLOI ET POURSUITES DE FORMATION

L'animateur.trice BPJEPS LTP exerce principalement au sein des collectivités territoriales ou associations :

- Direction d'accueils de mineurs avec ou sans hébergement pour une durée de plus de 80 jours et effectif supérieur à 80 personnes.
- Animation dans les centres sociaux, centres socio-culturels, maisons de quartier

Les évolutions possibles sont liées à l'organisation de la structure, au niveau de responsabilité et aux compétences acquises. Ainsi, l'animateur(trice) peut évoluer vers : un domaine d'activité technique ; l'encadrement pédagogique ;la formation ; une spécialisation sur l'accueil et l'encadrement des publics, la coordination d'un projet ou d'une structure (association-service d'une collectivité territoriale).

L'animateur loisirs tous publics peut évoluer et se former ou obtenir par la voie de la VAE s'il possède l'expérience et les compétences requises, vers un diplôme de niveau 5, DEJEPS mention développement de projet territoires et réseaux ou d'autres mentions lui permettant de coordonner des structures associatives ou municipales.
Le BPJEPS mention « loisirs tous publics » est reconnu dans le cadre de la Fonction Publique Territoriale et permet de se présenter au concours d'animateur territorial (catégorie B)

**METHODES UTILISEES**

Apport théorique
Exercice d'application à partir de cas concrets
Travail en groupe
Conseil individualisé
Mise en situation professionnelle

## CONTENU DE LA FORMATION

La formation théorique est répartie sur 4 Unités Capitalisables (UC). Un positionnement de 13h est organisé permettant de construire un parcours individualisé de formation :

### UC1 : ENCADRER TOUT PUBLIC DANS TOUT LIEU ET TOUTE STRUCTURE

- Communiquer dans les situations de la vie professionnelle
- Prendre en compte les caractéristiques des publics dans leurs environnements dans une démarche d'éducation à la citoyenneté
- Contribuer au fonctionnement d'une structure

### UC2 : METTRE EN OEUVRE UN PROJET D'ANIMATION S'INSCRIVANT DANS LE PROJET DE LA STRUCTURE

- Concevoir un projet d"animation
- Conduire un projet d'animation
- Evaluer un projet d'animation

### UC3 : CONDUIRE UNE ACTION D'ANIMATION DANS LE CHAMP DU "LOISIRS TOUS PUBLICS" ET DE DIRECTION D'ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS (ACM)

- Organiser et évaluer les activités
- Encadrer une équipe dans le cadre d'un accueil collectif de mineurs
- Accueillir les publics enfants et adolescents et les animateurs

### UC 4 : MOBILISER LES DÉMARCHES D'EDUCATION POPULAIRE POUR METTRE EN OEUVRE DES ACTIVITÉS D'ANIMATION DANS LE CHAMP DU "LOISIRS TOUS PUBLICS"

- Situer son activité d'animation dans un territoire
- Maîtriser les démarches pédagogiques, les outils et techniques de la mention loisirs tous publics en référence
- Conduire des activités d'animation

## CERTIFICATIONS

Les certifications se déroulent en trois blocs :

**UC1-UC2 :**
Un document personnel écrit, d'une vingtaine de pages, explicitant la conception, la réalisation et l'évaluation d'un projet d'action réalisé dans la structure d'alternance pédagogique proposant des activités de loisirs tous publics.
Ce document constitue le support d'un entretien d'une durée de 40 minutes.

**UC3 :**
Le candidat doit exercer des fonctions de direction pendant au moins 14 jours, consécutifs ou non, d'un ACM déclaré, tel défini dans le code de l'action sociale et des familles.
A l'issue de cette expérience de direction, le candidat réalisera un document personnel écrit, d'une vingtaine de pages, présentant sa capacité à animer et diriger un ACM.
Ce document écrit constitue le support d'un entretien de 30 minutes.

**UC4**
Un document personnel écrit, d'une dizaine de pages, présentant un projet d'animation mis en oeuvre dans la structure d'alternance pédagogique proposant des activités de loisirs tous publics.
Le candidat conduit une séance d'animation.
Cette séance est suivie d'un entretien ayant comme support le document écrit et la séance d'animation réalisée d'une durée de 45 min.